

des terres à vocation forestière par le reboisement et l'application de traitements appropriés. Le Québec maintient à cette fin en pépinière une centaine de millions de plants. Les diverses mesures concernant l'utilisation des forêts comprennent: contrôle opérationnel, émission de permis de coupe et de permis pour l'établissement d'usines, cubage du bois extrait des terres de la Couronne, aide au développement des forêts privées, et construction et entretien de routes en forêt. Par l'intermédiaire de groupements de conservation au niveau régional, la Direction s'occupe également de la protection des forêts contre les incendies, les insectes et les maladies cryptogamiques.

Ontario. Il existe en Ontario 79.5 millions d'hectares de terres forestières, dont 42.1 millions sont classés comme terres forestières portant ou pouvant porter des arbres de valeur commerciale aptes à l'exploitation régulière à long terme. Environ 90% des terres forestières productives appartiennent à la Couronne et sont administrées et aménagées par le ministère provincial des Ressources naturelles dans le cadre de trois grands programmes: terres et eaux, loisirs de plein air et ressources.

La Direction des ressources forestières s'occupe de l'aménagement, entre autres de la régénération, de l'entretien et de l'amélioration des forêts en vertu de la Loi sur les terres boisées de la Couronne, la Loi sur l'amélioration des terres boisées et la Loi sur les forêts, et cherche à promouvoir l'exploitation forestière sur les terres privées. Elle coordonne l'activité de 10 pépinières, qui fonctionnent en vue d'une production courante d'environ 73 millions de semis à racines découvertes, et de cinq autres installations produisant environ 15 millions de semis en conteneur. Il existe également des programmes constamment mis à jour pour l'amélioration des arbres et l'aménagement des sols de pépinière. La Direction coordonne tous les projets sylvicoles sur les terres de la Couronne, et sur les terres privées soumises à un accord. Des accords ont été signés avec les principaux titulaires de permis chargés des projets de régénération.

En 1977, on a planté 48 millions d'arbres de pépinière sur environ 21 222 ha de terres de la Couronne et de terres soumises à un accord, et des semis en conteneur sur quelque 2 378 ha. Parmi les autres traitements sylvicoles, on peut citer l'ensemencement direct de 28 458 ha, le traitement en vue de la régénération naturelle sur 24 375 ha et l'amélioration des peuplements (débroussaillage, pulvérisation, éclaircissement et émondage) sur une superficie de 49 071 ha. Au total, 125 505 ha de terres de la Couronne et de terres soumises à un accord ont subi en 1977 des traitements sylvicoles en vue de la régénération ou de l'amélioration des forêts. Les particuliers qui possèdent des terres peuvent acheter à prix modique aux pépinières de la province des plants pour le reboisement et recevoir gratuitement des conseils d'experts sur toute question touchant la forêt. En 1977 (printemps et automne), 7.5 millions de plants ont été fournis pour l'utilisation sur des terres privées. En vertu de la Loi sur l'amélioration des terres boisées, certains travaux de plantation et d'amélioration peuvent être effectués sous la direction du gouvernement, qui assume la plus grande part des frais. Depuis 1966, le programme d'assistance a porté sur 111 150 ha de terres privées.

L'Ontario possède une loi permettant aux municipalités et aux autorités chargées de la conservation de céder au ministère, en vertu d'un accord, les terres agricoles impropres à la culture dont elles ont acquis le droit de propriété. Le ministère s'engage à ensemercer et à aménager ces terres pendant une période déterminée. Plus de 106 593 ha de terres soumises à un accord de cette nature font actuellement l'objet d'un aménagement intensif. Les vieilles plantations sont éclaircies périodiquement, et les arbres abattus sont utilisés comme bois à pâte, billes de sciage, poteaux ou pieux. Les propriétés situées à proximité des agglomérations acquièrent de la valeur comme lieux de loisir. Pour ce qui concerne l'infestation des forêts, le problème dominant en 1977 a été la tordeuse des bourgeons de l'épinette, qui a dévasté près de 14.1 millions d'hectares, mais la pulvérisation en vue de combattre cet insecte n'a porté que sur 4 200 ha (soit 5% de moins qu'en 1976) dans des régions de grande valeur. Des superficies plus petites sur des terres appartenant à la Couronne et des terres soumises à un accord ont été traitées contre le charançon du pin blanc, la tenthrède du pin et de l'épinette, le ver blanc, la rouille vésiculeuse du pin blanc, la maladie du rond et les souris.